

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 10-17711 / 112296
NORBERT SA GEOLOGIE/HYDROGEOLOGIE, 1925 Finhaut
Relevés géologiques et hydrogéologiques du front de taille à l'avancement
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
3 H, 2 F
01.02.2011–31.01.2014 (Nouveau permis)

Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 10-17743 / 111202
Polysys AG, 1131 Tolothenaz
Logistics et Distribution
besoins spéciaux de consommation
2 H
01.04.2011–31.03.2014 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

1^{er} février 2011

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail